



Quels avantages à acheter un logement neuf ?

- Tout d'abord vous créez un patrimoine car quoi qu'il arrive, lorsque vous achetez un logement, vous vous constituez un patrimoine à terme.
- Réduire vos impôts : si vous êtes investisseurs et que vous mettez le logement en location pendant minimum 9 ans dans des critères définis vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts : actuellement sous la loi Duflot.
- Des frais de notaire réduits : vous payez environ 3% du prix contre environ 8% dans l'ancien...
- Un ou plusieurs parkings avec votre logement
- Un plan « optimisé », rationnel, qui utilise le maximum d'espace utile
- Une belle terrasse ou un balcon « exploitable » avec une profondeur permettant d'installer une table pour 4 personnes au plus
- Des prestations sur mesure que vous pouvez sélectionner suivant vos goûts
- Un très bon rapport qualité/prix grâce aux dernières normes de construction : phonique, thermique, électrique, internet, parabole....
- Le confort du neuf : pression d'eau optimale, chauffage dernière norme : diffus
- Une économie d'énergie importante : norme BBC, RT 2012... Vous payez moins de charges, vous avez donc plus de pouvoir d'achat
- Pas de mauvaise surprise : fuite, usure prématurée, fissure, cumulus garantie, chaudière garantie...vous bénéficiez de la garantie de parfait achèvement puis la décennale
- Economie de charges de copropriété car l'isolement est aux dernières normes : moins de charges de chauffage dans les parties communes
- Très souvent aujourd'hui une cuisine aménagée et équipée, un chauffe -serviette dans la salle de bain, des placards aménagés à l'intérieur et des portes coulissantes

Si vous souhaitez avancer sur un programme en lancement vous avez souvent en plus :

- Choix de l'étage
- Choix de l'orientation
- Enfin le « design » moderne du bâtiment avec un hall d'entrée soigné, un digicode et vidéophone, une résidence sécurisée, autant de confort très important au quotidien.